



**DEPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE**

**COMMUNE DE BOMBON  
48 RUE GRANDE**

**77720 BOMBON**

**Tél. : 01.64.38.72.98**

**Fax : 01.64.38.70.83**

[mairie.bombon@wanadoo.fr](mailto:mairie.bombon@wanadoo.fr)  
cr25 juin 2020CM

## ***PROCES-VERBAL***

### ***DU CONSEIL MUNICIPAL***

***EN DATE DU 25 JUIN 2020***

Le vingt-cinq juin deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SALAZAR Joëlle, Maire de la BOMBON.

Etaient Présents : Mme SALAZAR, la Maire, M. GAUTHIER, M. DEIBER, Adjoints, M. VIDAL, Mme TILLIETTE, Mme LOCQUENEUX, Mme DELENIN, Mme GALINOU, M. AUDOIN, M. GALINOU, M. LAPLANCHE, M. BARJONNET, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MM. LEDROIT et LE SCANFF.

Procurations données : M. LEDROIT à M. GAUTHIER et M. LE SCANFF à M. GALINOU.

Assistait à la séance : Madame BUISSON, secrétaire de Mairie.

Madame GALINOU a été élue secrétaire de séance.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter trois délibérations:

**- Rajouts :**

- 1) Remboursement des frais de fonctionnement 2019 par le SIRP-CLSH de BOMBON-BREAU,
- 2) Retrait de Monsieur GIRAULT Jean-Pierre, en tant que membre du comité de deux commissions pour lesquelles il n'a pas déposé sa candidature.
- 3) Retrait de Madame GALINOU Coryne de la commission communale culturelle et sportive et proposition de candidature de Madame RAFFIN Jacqueline à cette commission ainsi qu'à la commission patrimoine et environnement en tant que membre des comités.

Tous les membres présents y sont favorables.

Madame la Maire indique qu'elle a reçu deux procurations : M. LEDROIT à M. GAUTHIER, M. LE SCANFF à M. GALINOU.

Le compte-rendu du 04 juin 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés et signé par les membres présents.

#### **I) DELIBERATIONS**

**1°) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 DE LA M14**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	148 445.58
B. Résultats antérieurs reDortés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	200 073.98
<b>C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>348 519.56</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 163 464.27
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 4188.78
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>167 653.05</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>348 519.56</b>
<b>1 ) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F</b>	<b>182 653.05</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>165 866.51</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget de la M14.

**4°) DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET DES PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2020**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le détail des subventions aux associations communales et extérieures. Elle donne lecture des différents montants proposés par la Commission de Finances :

1°) AMITIES BOMBONNAISES	1 000.00 €
2°) ANCIENS COMBATTANTS PLAINE BRIARDE	350.00 €
3°) CADETS SAPEURS POMPIERS	500.00 €
4°) CLUB DE FOOTBALL ASB	1 000.00 €
5°) GARDON DE BOMBON	950.00 €
6°) FOYER RURAL	1 300.00 €
7°) LES P'TITS CROCODILES (AMA)	150.00 €
8°) ECOLE DE MUSIQUE DE NANGIS	500.00 €
<b>TOTAL DE</b>	<b>5 750.00€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, les montants des participations aux associations communales ainsi qu'il suit :

**1) AMITIES BOMBONNAISES :**

14 voix pour dont 2 pouvoirs (M. LEDROIT et M. LE SCANFF).

**2) ANCIENS COMBATTANTS PLAINE BRIARDE :**

14 voix pour dont 2 pouvoirs (M. LEDROIT et M. LE SCANFF).

**3) CADETS SAPEURS POMPIERS :**

13 voix pour dont 2 pouvoirs (M. LEDROIT et M. LE SCANFF)  
et 1 abstention (M. VIDAL).

**4) CLUB FOOTBALL ASB :**

14 voix pour dont 2 pouvoirs (M. LEDROIT et M. LE SCANFF).

**5) GARDON DE BOMBON :**

14 voix pour dont 2 pouvoirs (M. LEDROIT et M. LE SCANFF).

**6) FOYER RURAL DE BOMBON :**

13 voix pour dont 2 pouvoirs (M. LEDROIT et M. LE SCANFF)  
et 1 abstention (M. AUDOIN).

**7) LES P'TITS CROCODILES (AMA) :**

14 voix pour dont 2 pouvoirs (M. LEDROIT et M. LE SCANFF).

**8) ECOLE DE MUSIQUE DE NANGIS :**

14 voix pour dont 2 pouvoirs (M. LEDROIT et M. LE SCANFF).

**5°) VOTE DES TROIS TAXES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2020**

Madame la Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter, pour 2020, les taux des trois taxes communales.

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu la proposition de Madame la Maire de maintenir le taux des trois taxes pour 2020 au même taux que 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide ne pas modifier les taux des trois taxes communales et de les maintenir ainsi :

- **TAXE D'HABITATION : 20.46 %**
- **TAXE FONCIERE BÂTI : 23.26 %**
- **TAXE FONCIERE NON BÂTI : 102.44 %**

- Donne pouvoir à Madame la Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## **6°) REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE 2019 PAR LE SIRP-CLSH DE BOMBON-BREAU**

Madame la Maire indique que le SIRP-CLSH de BOMBON-BREAU utilise des moyens matériels de la Commune de BOMBON qui ne peuvent pas être individualisés sur les factures. Elle ajoute qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de pouvoir percevoir ce remboursement de la part du SIRP-CLSH de BOMBON-BREAU ce remboursement.

Les dépenses s'établissent ainsi :

Frais de Télécommunication	Compte 6262	1 471.24 €
Maintenance copieur	Compte 6156	2652.09 €
Frais d'affranchissement	Compte 6261	1857.17 €
Frais de gestion machine affranchir	Compte 6135	504.00 €
Loyer copieur + nérios	Compte 6122	8090.20 €
<b>Coût total de 2019</b>	<b>14 574.70 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les remboursements tels qu'ils ont été présentés par Madame la Maire et qui s'élèvent à un montant total de 14 574.70 €.

## **7°) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 M14 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la loi n°92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu, l'avis de la Commission de Finances en sa séance du 12 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à la majorité absolue, 13 voix pour dont deux pouvoirs (MM. LEDROIT et LE SCANFF) et 1 abstention (M. BARJONNET).

- Adopte, par chapitre et sans opération, le Budget Primitif de l'exercice 2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération et qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 962 137.31 €  
SECTION D'INVESTISSEMENT : 808 819.43 €

## **8°) SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE APPROBATION DU PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES RUE GRANDE TRANCHE 2**

Madame la Maire indique qu'elle a reçu du S.D.E.S.M l'avant-projet sommaire (Avant-Projet Sommaire 2021) concernant les réseaux aériens basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue Grande tranche 2 qui avait été validé par le précédent Conseil Municipal, en juin 2019. Or, il s'avère que dans le dernier document reçu elle a pu constater qu'il y avait une augmentation des prix sur l'ensemble des trois réseaux. Après renseignements pris auprès du SDESM, cette augmentation est due à la modification de la grille de calculs de leur service et au fait que le SDESM a repris la compétence du câblage Orange.

De ce fait elle propose au Conseil Municipal le projet sommaire de l'enfouissement des réseaux de la rue Grande (tranche2) pour 2021, ainsi qu'il suit :

Considérant que la Commune de BOMBON est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM),

## **BOMBON rue Grande Tranche 2 :**

### **1) Opération Réseau BTA :**

*(Estimation sous réserve des prescriptions d'ENEDIS encore inconnues à ce jour)*

Longueur de réseau sur le domaine public : **190 ml** Longueur de branchements sur le domaine privé : **210 ml** Nombre de branchements à reprendre : **27**

**Coût estimé des travaux: 107 441,00 € HT**

Participation communale (30% du montant Hors Taxes des travaux, jusqu'au plafond de 200 000€ HT des travaux / an) : **32 232. 00 € HT**

### **2) Opération Réseau EP avec dispositif d'économie d'énergie :**

*(Estimation sous réserve du maintien des taux de participation du SDESM et sans les éventuelles illuminations).*

Linéaire de réseau à enfouir : **145 ml** Nombre estimé de candélabres : **5**

Coût estimé des travaux à inscrire au budget de la commune:

**34 384. 00 € TTC**

Subvention du SDESM (50% du montant Hors Taxes des travaux hors mobilier + 50% du montant Hors Taxes du mobilier plafonné à 2 000 €HT/mobilier) : **10 780,00 €**

### **Reste à la charge de la Commune 23 604.00 € TTC**

La subvention est conditionnée par une enveloppe plafonnée à 35 000 euros par commune: ce plafond annuel de 35 000 euros comprend tous types de travaux d'éclairage public ; ceux réalisés lors des opérations d'enfouissement des réseaux électriques ainsi que ceux réalisés avec et sans délégation de maîtrise d'ouvrage.

### **• Réseaux Communications Electroniques**

**(Estimation sous réserve des prescriptions Orange encore inconnues à ce jour et de la future convention approuvée et signée par la commune ou le SDESM.)**

Linéaire de réseau : **190 ml**

Nombres de branchements supposés à reprendre : **27**

Coût estimé des travaux à inscrire au budget de la Commune : **52 329 € TTC.**

Dans l'hypothèse où la commune abandonnerait le projet après la notification auprès de l'entreprise, le SDESM serait dans l'obligation de nous demander, dans le cadre des procédures préalables obligatoires qui auront été effectuées (investigations complémentaires, détections d'amiante, études d'exécution), le remboursement des prestations réalisées.

Cette facturation ne nous serait pas adressée en cas de demande de report des travaux dans un délai de 2 ans, formalisée par un courrier.

Information sur le type de convention Orange :

○ Convention d'effacement (sans appuis communs) ou

● **Convention d'enfouissement**  type A  type B

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- Autorise la Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

**9°) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL FONDS D'EQUIPEMENT RURAL (F.E.R)**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention relatif aux travaux d'enfouissement concernant les dépenses liées à la communication électronique des projets avant-sommaire de 2020 et 2021.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le rappel des modalités de mise en œuvre du Fonds d'Equipement Rural (F.E.R.).

Considérant que dans ce cadre, le département alloue des subventions pour les travaux d'investissement aux collectivités territoriales de moins de deux mille habitants, à l'exception des travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable.

Le montant maximum est de 50 000,00 € HT (représentant le plafond de la subvention, le taux de subvention étant 50 % pour un montant de travaux subventionnables plafonné à 100 000,00 € HT).

Considérant que pour les travaux d'enfouissement relatifs à la communication électronique des projets de 2020 et 2021 la Commune de BOMBON ne bénéficie pas de subvention,

Considérant que ces derniers sont éligibles à cette dotation.

Madame la Maire propose à l'assemblée de solliciter le Conseil Départemental au titre du Fonds d'Equipement Rural et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer :

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le programme relatif aux travaux d'enfouissement correspondants à la communication électronique des projets de 2020-2021 pour un montant de :

**Travaux d'enfouissement communication électronique pour 2020-2021 :**

DEPENSES			
NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	TVA 20%	MONTANT TTC
ENFOUISSEMENT COMMUNICATION ELECTONIQUE 2020 RUES GRANDE ET DU BOURG TRANCHE 1	58 009.17 €	11 601.83	69 611.00 €
ENFOUISSEMENT COMMUNICATION ELECTONIQUE 2021 RUES GRANDE TRANCHE 2	43 607.50 €	8 721.50	52 329.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>101 616.67 €</b>	<b>20 323.33</b>	<b>121 940.00 €</b>

**S'ENGAGE**

\*sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,

\* à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention.

\* à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,

- \* à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- \* à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- \* s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2020-2021,
- \* à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

\*autorise Madame la Maire à signer tous documents afférents à la demande de subvention

**DIT** que la dépense est inscrite au budget en section d'investissement et autorise la Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

#### **10°) COMMISSION COMMUNALE DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Madame la Maire fait part à l'assemblée qu'elle a reçu un courrier le 11 juin dernier émanant de Monsieur GIRAULT Jean-Pierre lui faisant part de son refus de participer en tant que membre du comité à la commission communale du patrimoine et de l'environnement car il n'avait pas posé sa candidature. De ce fait, il convient de procéder à l'élection d'un autre membre au sein du comité.

VOTE À MAIN LEVÉE

Candidature : Madame RAFFIN Jacqueline.

Comité :

- Madame RAFFIN Jacqueline

Votant : 14 dont deux pouvoirs (MM. LEDROIT et LE SCANFF).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a élu Madame RAFFIN Jacqueline, membre du comité de cette commission.

#### **11°) COMMISSION COMMUNALE CULTURELLE ET SPORTIVE**

Madame la Maire indique à l'assemblée que Madame GALINOU Coryne, membre de la commission communale culturelle et sportive souhaite se retirer de cette commission. Par contre, elle indique que Madame RAFFIN Jacqueline lui a demandé si elle pouvait faire partie du comité de la commission communale culturelle et sportive. De ce fait, il convient de procéder à l'élection.

VOTE À MAIN LEVÉE

Candidature : Madame RAFFIN Jacqueline.

Comité :

- Mme RAFFIN Jacqueline

Votant : 14 dont deux pouvoirs (MM. LEDROIT et LE SCANFF).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a élu Madame RAFFIN Jacqueline, membre du comité de cette commission.

#### **12°) COMMISSION COMMUNALE JEUNESSE COMMUNICATION ET INFORMATION**

Madame la Maire fait part à l'assemblée qu'elle a reçu un courrier le 11 juin dernier émanant de Monsieur GIRAULT Jean-Pierre lui faisant part de son refus de participer en tant que membre du comité de la commission communale jeunesse, communication et information car il n'avait pas posé sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le retrait de Monsieur GIRAULT Jean-Pierre, en tant que membre du comité de cette commission.

## II INFORMATIONS DIVERSES

### 1°) Réunion de la commission Projets:

- Madame la Maire propose de réunir la commission projets dont font partie tous les membres du Conseil Municipal et demande aux élus leurs disponibilités afin de pouvoir commencer à travailler sur divers projets et recherche de subventions. Cette commission se réunira le 15 juillet prochain.

### 2°) Opération « Nettoyons la nature » les 25, 26 et 27 septembre 2020 :

\*Monsieur VIDAL indique que les élèves du RPI de BOMBON-BREAU vont une nouvelle fois participer à l'opération « nettoyons la nature le vendredi 25 septembre 2020. Il invite tous les élus à venir à cette opération qui aura lieu le samedi 26 septembre 2020 matin afin de pouvoir collecter les déchets laissés dans la Commune aux endroits où les élèves ne peuvent pas aller. Une information sera diffusée sur le blog de la Commune <https://mairie-bombon.com/> afin de pouvoir sensibiliser les administrés. Cette information sera relayée auprès de tous les Présidents des associations communales.

### 3°) Picardy :

- Madame la Maire indique que Monsieur et Madame LAGRUE sont favorables pour vendre leur commerce à des administrés de la commune. Elle ajoute que les futurs acquéreurs ont un très beau projet.

### 4°) Boulangerie :

- Madame la Maire indique à l'assemblée qu'elle est allée avec Monsieur LE SCANFF rencontrer une avocate pour une consultation juridique relative au bail commercial non résilié à ce jour. Les actions qui doivent permettre un déblocage de la situation ont été mises en place, immédiatement après ce rendez-vous.

## III QUESTIONS DIVERSES

### 1°) Rythmes scolaires :

\* Monsieur BARJONNET demande si les rythmes scolaires au sein Du RPI de BOMBON-BREAU seront maintenus ou pas pour la prochaine rentrées scolaire.

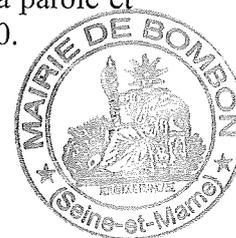
\* Monsieur AUDOIN, Président du SIRP-CLSH de BOMBON-BREAU prend la parole et précise que ce sujet va être évoqué au conseil d'école qui est prévu le 26 juin 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

La Maire,  
  
J. SALAZAR

La Secrétaire de séance,

C. GALINOU



Mime SALAZAR	M. LEDROIT Pouvoir donné à M. GAUTHIER	M. LE SCANFF Pouvoir donné à M. GALINOU	M. GAUTHIER	M. DEIBER
M. VIDAL	Mme TILLIETTE	Mme LOCQUENEUX	Mme DELENIN	M. GALINOU
M. AUDOIN	Mme GALINOU	M. LAPLANCHE	M. BARJONNET	